

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2018

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 28 février 2018, à 17 h 30, au 1130, route de l'Église, Québec, à la salle RC-19.

Sont présents : Rémy NORMAND, président  
Jonatan JULIEN, vice-président  
France BILODEAU  
Yvan BOURDEAU  
Geneviève HAMELIN  
Liguori HINSE  
Gaétan PAGEAU  
Myriam RÉGNIER  
Annie SANFAÇON  
Marie-Josée SAVARD  
Dominique TANGUAY

Est absent : Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

### 1. Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 18-6

*Sur proposition de M. Jonatan Julien, appuyée par M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 1.1 Application de l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun

#### Résolution 18-7

*Sur proposition de M. Jonatan Julien, appuyée par M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, il est résolu d'excuser l'absence de M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard lors de deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration, à savoir l'assemblée extraordinaire du 7 décembre 2017 et l'assemblée ordinaire du 31 janvier 2018.*

*Adoptée à l'unanimité*

### 2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

### 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 31 janvier 2018

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

#### Résolution 18-8

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Myriam Régnier, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 31 janvier 2018, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### **4. Dossiers soumis au conseil d'administration**

##### **DRH-2018-001 Adoption du plan d'effectifs 2018**

CONSIDÉRANT l'article 69 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

##### **Résolution 18-9**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M<sup>me</sup> Dominique Tanguay, il est résolu d'adopter le plan d'effectifs 2018 du RTC, le tout, tel que plus amplement détaillé au document joint en annexe du document n° DRH-2018-001 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, les sommes requises étant prévues au budget 2018.*

*Adoptée à l'unanimité*

##### **DRH-2018-002 Majoration des échelles salariales des cadres supérieurs et du personnel-cadre, professionnel et administratif (non syndiqué) pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT l'article 69 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

##### **Résolution 18-10**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard, il est résolu de majorer de 1 % les échelles salariales des cadres supérieurs et du personnel-cadre, professionnel et administratif (non syndiqué), pour l'exercice financier 2018, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les sommes requises étant prévues au budget 2018.*

*Adoptée à l'unanimité*

##### **DSA-2018-002 Autorisation de dépenses – biens et services courants**

##### **Résolution 18-11**

*Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'autoriser une dépense visant l'exercice de l'option de renouvellement de deux (2) ans, dans le cadre du contrat attribué par la résolution n° 14-93, en date du 28 mai 2014, pour la fourniture d'uniformes à Martin & Levesque inc., d'une somme n'excédant pas 830 500 \$, plus les taxes applicables, étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.*

*Adoptée à l'unanimité*

##### **DSA-2018-003 Imputation en 2018 du solde du coût d'une bonification antérieure du Régime de retraite des employés du RTC**

CONSIDÉRANT qu'en 2012, à la suite d'évaluations actuarielles sur des améliorations antérieures liées au régime de retraite de ses employés, le RTC s'est vu dans l'obligation de comptabiliser une charge de 7,8 M\$ et, comme le permettent les règles comptables, qu'il s'est prévalu de son choix d'amortir cette charge sur 12 années, soit de 2013 à 2024;

CONSIDÉRANT qu'en prévision d'investissements majeurs dans les prochaines années, le RTC désire revoir son choix d'amortir la charge pour le régime de retraite et plutôt imputer le solde restant de 4,5 M\$ en 2018;

### **Résolution 18-12**

Sur proposition de M. Jonatan Julien, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est résolu d'imputer, en 2018, le solde de la charge constituée en 2012 provenant d'améliorations du Régime de retraite des employés du RTC, soit 4,5 M\$, les sommes requises étant disponibles sur la base des revenus projetés.

Adoptée à l'unanimité

### **DOP-2018-001 Adoption du règlement n° 350 concernant des modifications au centre Lebourgneuf**

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2018, 2019, 2020 prévoit des investissements de 43 M\$ sur 3 ans pour le maintien des infrastructures;

CONSIDÉRANT que le RTC désire effectuer des travaux d'adaptation au centre Lebourgneuf pour tenir compte de l'évolution des besoins d'exploitation, notamment eu égard à l'entretien des véhicules de nouvelles générations;

CONSIDÉRANT que les sommes requises pour les modifications au centre Lebourgneuf permettant notamment l'entretien des nouvelles générations de véhicules (« le Projet »), sont incluses au programme d'immobilisations 2018, 2019, 2020;

### **Résolution 18-13**

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M<sup>me</sup> Myriam Régner, il est résolu d'adopter le règlement n° 350 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 810 000 \$ concernant des modifications au centre Lebourgneuf, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DOP-2018-001 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2018 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

### **DCM-2018-001 Création de titres spéciaux – Festival d'été de Québec 2018**

CONSIDÉRANT l'article 12 du Règlement n° 230 concernant les titres de transport du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

CONSIDÉRANT les articles 90 et 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

### **Résolution 18-14**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard, appuyée par M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin, il est résolu :

- de créer et d'émettre un laissez-passer spécial de onze (11) jours consécutifs « FestiBUS illimité », valide durant le Festival d'été de Québec 2018, permettant les déplacements illimités sur l'ensemble du réseau du RTC;
- de créer et d'émettre un titre de transport spécial de dix (10) billets « FestiBUS 10 passages », valide durant le Festival d'été de Québec 2018 entre 10 h le matin et la fin du service, sur l'ensemble du réseau du RTC;
- de fixer comme suit les tarifs applicables à ceux-ci :

	Laissez-passer 11 jours spécial illimité « FestiBUS illimité »	Titre spécial 10 billets « FestiBUS 10 passages »
Toutes les catégories d'utilisateurs	31 \$	22 \$

- de publier ces tarifs dans un journal diffusé dans le territoire du RTC.

Adoptée à l'unanimité

**5. Divers**

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

**6. Période d'intervention des membres du conseil**

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

M. Rémy Normand est heureux d'annoncer aux gens que le premier midibus est arrivé à Québec. Il les invite à venir le voir, le 7 mars prochain, alors que le véhicule s'arrêtera à cinq endroits au cœur de Québec entre 7 h 45 et 17 h 30, soit dans les secteurs du Cégep Limoilou, du Musée de la civilisation, de Place d'Youville, de Laurier Québec et du Grand Théâtre. Des membres du personnel du RTC seront sur place pour répondre à toutes les questions.

**7. Levée de l'assemblée**

*La séance est levée à 17 h 50.*

---

Rémy Normand, président

---

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale